

Secrétariat Général
Sihlstrasse 33, Case postale
8021 Zürich
Téléphone: 044 213 20 40

cevi@cevi.ch
www.cevi.ch

Zürich, 23. décembre 2020

MALADIE OU ACCIDENT AU CEVI

Outil d'aide pour les responsables

En tant que responsable au Cevi, tu seras souvent confronté à diverses plaintes et blessures des enfants et des jeunes qui te sont confiés, ainsi que de tes collègues responsables. Il est donc important que tu sois prêt à faire face à d'éventuels accidents ou maladies et que tu saches comment traiter les plaintes ou les blessures.

1. Fiche de santé

Assure-toi que chaque personne présente possède une fiche de santé à jour, une copie de la carte de vaccination et (si disponible) le passeport antiallergique.

La fiche de santé doit comporter les informations suivantes :

Données personnelles	Contact en cas d'urgence
Médecin traitant	Assurance
État de santé	Maladies chronique
Allergies	Notes sur l'alimentation
Nageur / Non-nageur	Consentement à la délivrance de médicaments
Remarque complémentaire	Date et signature des parents

2. Délivrance de médicaments

Les mineurs ne peuvent pas recevoir de médicaments sans l'autorisation préalable de leurs parents/tuteurs légaux. En cas de symptômes, le consentement des parents/tuteurs légaux doit être obtenu – si possible par écrit – avant d'administrer des médicaments.

a. Médicaments à prendre régulièrement

Même dans le cas de maladies chroniques, les médicaments ne peuvent être administrés qu'avec un consentement écrit. Si un*e participant*e a régulièrement besoin de médicaments, informe-toi sur le nom, le dosage et le mode d'emploi et précises si c'est toi, en tant que responsable, qui doit te charger de l'administration ou si le/la participant*e doit le faire lui/elle-même.

b. Urgence

En cas d'urgence, il faut toujours consulter un médecin ou appeler l'ambulance. Garde la fiche de santé à la disposition du personnel médical.

c. Réactions allergiques

En cas de réactions allergiques graves, par exemple des piqûres de guêpes, l'administration d'urgence d'un agent antiallergique peut être obligatoire. Demande au préalable le consentement écrit des parents/des proches.

En raison de ces circonstances, nous te recommandons de remplir les déclarations ci-dessous dans la fiche de santé et de faire remplir cette partie par les parents/tuteurs.

- Si nécessaire et compte tenu d'éventuelles allergies, le/la participant*e peut se voir administrer des médicaments en vente libre de manière indépendante par l'équipe de direction. *
- Le/la participant*e ne doit recevoir aucun médicament en vente libre sans avoir consulté ses parents/tuteur légal.
- En cas de réaction allergique grave, le/la participant*e peut recevoir un agent antiallergique. *
- Le/la participant*e doit se voir administrer régulièrement des médicaments par l'équipe de direction.
Désignation:
Dosage:
Réglementation de l'admission:
- Le/la participant*e prend des médicaments de façon régulière et autonome.
Désignation:
Dosage:
Réglementation de l'admission:

L'équipe de direction se réserve le droit de consulter un médecin en cas d'urgence, sans consultation. Les parents/tuteurs légaux seront informés dès que possible dès que les soins médicaux seront assurés.

*Nous te recommandons de joindre une liste de médicaments que tu prends et de préciser quand ils sont utilisés à titre d'information pour les parents/tuteurs.

Lis toujours attentivement la fiche de santé de la personne concernée, ainsi que la notice du médicament avant de délivrer tout médicament. S'il te manque une notice, tu peux vérifier sur www.compendium.ch. Si tu n'es pas sûr de pouvoir délivrer un médicament, contacte un spécialiste (pharmacie, médecin de famille, caisse d'assurance maladie) par téléphone.

Tiens un registre des médicaments administrés. Note la date, l'heure, les symptômes, le médicament et le dosage sur la fiche de santé de la personne concernée. Tu pourras ainsi répondre à toutes les questions et informer en détail les parents/tuteurs.

3. Pharmacie d'urgence

Pour toutes les activités de Cevi, tu dois disposer d'une petite pharmacie d'urgence et des fiches de santé de tes participants et co-responsables avec toi. Ta pharmacie d'urgence doit comprendre les éléments suivants :

Petits ciseaux	Pincette
Thermomètre	Épingle à nourrice
Mouchoirs en papier	Coton hémostatique
Coton-tige	Compresse
Matériel de pansement	Pansement
Médicaments sans ordonnance	Serviettes
Tape	Gants jetables
Pince à tiques	Couverture de sauvetage
Papier et crayon	Désinfectants
Plan d'urgence	Carte d'urgence / de crise

Demande conseil à un professionnel : Explique-lui avec qui tu voyages (âge des participants) et pour quelles activités (programme Cevi, week-end, camp) tu as essentiellement besoin de ta pharmacie d'urgence.